

DECISION N°168

« Commande Public » Autres contrats

SPECTACLE COLLECTIF L'APPART ET CHOSES / VILLE DE POMPEY SAINT NICOLAS DU 10 DECEMBRE 2022

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un spectacle pour la Saint Nicolas le samedi 10 décembre 2022 au Centre Socio Culturel.

Vu la proposition de Collectif L'appart et Choses (CLAC).

LE MAIRE,

DÉCIDE

- de signer un contrat, joint en annexe, avec Patrice COLARDELLE, agissant en tant que président, demeurant 38 rue des Arènes 57000 Metz. Pour l'organisation du spectacle musical " En Quête avec Barnabée" le samedi 10 décembre 2022.
- Le montant de la prestation s'élève à 1837.40 TTC.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey, 31 octobre 2022

Le Maire,

Laurent TROGRIC



Publié, notifié le
Transmis à la Préfecture le